



District du Gers de Football

COMITE DIRECTEUR

Réunion du 29/06/2020 à 19h30

Procès-verbal N°07

Membres convoqués : MM. BRANA – BROCAS – BRIFFOD – BURRIEL – CAMILLO – DAVOINE – DIOUF – DOSTES – FAUGERES – GLARIA – GUILLET – LAGARRIGUE – LINÉ – MARTINON – REQUENA – SAGE – SAINT YGNAN – THORIGNAC.

Mmes FRANÇOIS – GOUANELLE – GRIMAL – MEDIAMOLE – REIGNAUD – THORE.

Membres présents : MM. BRANA – BROCAS – BURRIEL – CAMILLO – DIOUF – GLARIA – GUILLET – LAGARRIGUE – MARTINON – REQUENA – SAGE – SAINT YGNAN.

Mmes FRANÇOIS – GRIMAL – MEDIAMOLE.

Membres excusés : MM. DAVOINE – DOSTES – FAUGERES – LINE – THORIGNAC.

Mmes GOUANELLE – REIGNAUD – THORE.

Assistent à la réunion : MM. MARSEILLOU (CTD PPF) – MARROUAT (CTD DPA) – VAVASSORI (Finances) ainsi que MM.VIGUIER – LAFARGUE – FAHRI – MEAU – GEISELHARDT – MIANI, candidats à l'élection du futur Comité Directeur.

Dans le cadre de la Covid-19, des masques et du gel hydro-alcoolique ont été mis à la disposition des participants à cette réunion. Une distanciation minimum a été respectée afin de préserver chacun.



INFORMATIONS et DECISIONS du DISTRICT

Approbation procès-verbaux :

En l'absence d'observation, le Comité Directeur valide les procès-verbaux de la réunion du Comité Directeur du 02 mars 2020 (PV n° 06 publié le 30-04-2020) et de la réunion du Bureau Directeur du 25 mai 2020 (PV publié le 28-05-2020)

INFORMATIONS DU PRESIDENT : Guy GLARIA

- Accueil des participants.
- Minute d'applaudissements en hommage à Charles SOUCEK et Jean-François WEIMAR qui nous ont quittés récemment.
- Le Comité Directeur souhaite un prompt rétablissement à André DAVOINE.
- Présentation des candidats au futur Comité Directeur (2020-2024)
- Précisions sur le fonctionnement du Fonds National de Solidarité.

Intervention de Bernard LAGARRIGUE : pour bénéficier de cette aide, les clubs doivent se connecter à FOOTCLUB et compléter le questionnaire en ligne.

COMPTES-RENDUS D'ACTIVITE DES COMMISSIONS

POLE SOCIAL ET FINANCIER : Guy GLARIA

COMMISSION DES FINANCES : MM.DIOUF et VAVASSORI

1 – Opérations financières compte FFF :

Crédit :

- 15-04 : indemnité préformation (9 712,50€).

2 – Opérations financières compte LFO :

Crédit :

- 09-06 : subvention convention d'objectifs (23 135€)
- 12-06 : rétrocessions / licences 35% (15 824€)

Débit :

- 04-03 : licence arbitre (27,50€)
- 19-06 : achats produits sanitaires (masques + gel : 625,44€).

3 – DEMANDES SUBVENTION A.N.S. 2020 :

Dossiers déposés : U.S. AUBIET – AUCH FOOTBALL – ASFLS – L'ISLE JOURDAIN – A.S. MANCIET – A.S. MONFERRAN SAVES – F.C. RISCLE – SCP AS – SUD ASTARAC 2010 – VIC FEZENSAC – DISTRICT.

4 – DIVERS :

Changement du réseau informatique District, imposé par la FFF.

Abonnement fibre FTTO (SFR) : coût annuel 4 320€.

Attribution licences : coût annuel 845€.

5 – BAREMES FINANCIERS 2020-2021

- **Droits d'engagement** : pas d'engagement en Coupe Savoldelli et Coupe d'Occitanie seniors et jeunes. Tarifs identiques à la saison 2019-2020.
- **Dispositions financières** : amende de 70€ pour le 2^{ème} forfait seniors et amende de 100€ pour le 3^{ème} forfait seniors et forfait général (D1, D2 et D3).
Les autres dispositions ne subissent aucune modification.
- **Barème financier des sanctions disciplinaires** : aucun changement.

Validation du Comité Directeur.

6 - RETROCESSION SUR ENGAGEMENTS 2019-2020

Proposition de rembourser aux clubs concernés les droits d'engagements payés pour les Coupes, Challenges ou journées événementielles qui ont été annulés pour cause de crise sanitaire.

Après un vote à bulletin secret, **le Comité Directeur valide à la majorité relative**, le remboursement des droits d'engagements 2019-2020 des Coupes ou manifestations suivantes qui n'ont pas eu un début de compétition: Challenge du District – Coupe du Gers féminine – Coupe et Challenge U11 – Coupe et Challenge U13 - Journée Nationale des Débutants.

Montant global du remboursement : 7 378€

En pratique, les comptes District des clubs concernés seront crédités au 30 juin 2020 du montant correspondant au nombre d'équipes engagées dans les compétitions énumérées ci-dessus.

Ce crédit pourra être déduit à dû-concurrence, du montant des droits dus sur les engagements 2020-2021.

COMMISSION DES TERRAINS ET EQUIPEMENTS : Christian BURRIEL

Décisions de la Commission Régionale :

1-Installations classées

- LECTOURE stade Ernest Villa n° 322080101 : éclairage **Niveau EFOOT A 11** jusqu'au 17-12-2021.
- CASTERA VERDUZAN stade Municipal terrain n° 320830101 : **Niveau 5** jusqu'à la prochaine échéance de classement décennale.

2-Retraits de classement

- GIMONT stade Louis Ufferte n° 321470201 et stade Paul Dross n° 321470301
- L'ISLE JOURDAIN stade Fernand Lapalu n° 321600201
- LAVARDENS stade Municipal n° 322040101
- LUPIAC stade Municipal n° 322190101
- MASSEUBE complexe Sportif n° 322420101
- MIRANDE stade du Collège n° 322560201
- PLAISANCE DU GERS stade Municipal n° 323190101
- SEGOS stade Municipal n° 324240101
- VIELLA stade Municipal n° 324630101

POLE JURIDIQUE : Louis SAINT YGNAN

COMMISSION DES LITIGES ET DISCIPLINE : André DAVOINE excusé, représenté par Louis SAINT YGNAN

- **Séance plénière du 16 juin dernier :**

Sept ans de suspension infligés à un joueur pour agression envers un arbitre officiel. Recours effectué auprès de la Commission Régionale d'Appel par le joueur concerné.

- **Commission Régionale d'Appel :**

Notification d'une décision réformant en partie les sanctions disciplinaires concernant un dossier qui avait été traité par la Commission des Litiges et Discipline du District.

COMMISSION D'APPEL : Louis SAINT YGNAN

Appel d'un club concernant sa situation eu égard au Statut de l'Arbitrage qui sera examiné mercredi 1^{er} juillet.

POLE SPORTIF : Claude REQUENA

1°) Claude REQUENA responsable du pôle sportif explique au Comité Directeur la démarche et la philosophie des différentes commissions concernées par les accessions et les relégations des clubs Gersoises (Commissions des compétitions seniors, féminines et jeunes). Ces décisions ont été prises en fonction des dispositions actées par le Comité Exécutif de la FFF, c'est-à-dire arrêt des compétitions classiques (1 phase) au 13 mars 2020 et classement établi à l'issue de la première phase pour les championnats en deux phases (D2, D3, Féminines et U13). Toutes les décisions dont le district du GERS était maître d'œuvre ont été réfléchies en faveur des clubs (accession), par contre les relégations minimales imposées par le COMEX ont été appliquées.

Cela a permis à deux clubs Gersois de D1 d'accéder en R3, à quatre clubs de D2 de rejoindre la D1 et enfin à huit clubs de D3 d'accéder en D2.

Les accessions et relégations District pour la saison 2019/2020 sont validées comme ci-après par le Comité Directeur :

Accessions :

- D1 en R3 : SUD ASTARAC 2010 et SCP AS
- D2 en D1 : CASTERA VERDUZAN, FORZA L.S.J., MANCIET et PAUILHAC
- D3 en D2 : MARSAN, MAUVEZIN, MIRADOUX, MIRANDE 2, MONFERRAN SAVES, RISCLE, TOUGET 2 et VIC FEZENSAC 2.
- Féminines : Néant
- U17 en U18 R2 : D.S.C.P.
- U15 en U16 R2 : A.G.S.
- U13 en U14 R : A.G.S.

Relégations :

- D1 en D2 : ENTENTE SARAMON SIMORRE et GIMONT 2
- D2 en D3 : ENTENTE SARAMON SIMORRE 2 et LECTOURE

2°) Le championnat seniors pour la saison 2020/2021 sera composé ainsi :

- D1 : une poule unique de 14 équipes.
- D2 : 2 poules de 12 équipes
- D3 : 2 à 3 poules en fonction des engagements.

3°) La commission senior note et regrette l'arrêt du club de l'OLYMPIQUE MONBLANC et reste dans l'attente de sa situation définitive (inactivité partielle ou totale).

4°) Cette même commission prend acte de la reprise d'activité du club de l'A.S.PUJAUDRAN.

5°) Evocation d'une demande de renouvellement de l'Entente SCP AS / FONTENILLES dans les catégories Féminines SENIORS, U8F et U15F. Dans l'attente de communication des conventions d'Ententes, **Le Comité Directeur émet un avis favorable à cette demande.**

COMMISSION TECHNIQUE DES JEUNES : Claude REQUENA

1°) L'Entente ARRATS-GIMONE-SAVE (A.G.S.) souhaite engager une équipe U18 dans le championnat du District de la HAUTE GARONNE et le club du F.C. PAVIE une équipe U19 dans ce même District. Compte tenu du nombre d'équipes engagées, le District du GERS ne peut proposer une compétition cohérente pour ces deux catégories. **Le Comité Directeur émet un avis favorable à ces deux demandes.** Les démarches administratives seront faites par la CTDJ auprès du District de la HAUTE GARONNE.

2°) La CTDJ va proposer un dossier au prochain comité directeur concernant l'intégration de U18 au championnat U17. Cette initiative est liée à un manque d'équipe et d'effectif dans le championnat départemental.

COMMISSION DU FOOTBALL EN MILIEU SCOLAIRE : Bernard LAGARRIGUE

Bilan des admissions :

- Lycée Pardailhan : 20 garçons et 10 féminines.
- Collège Carnot : 50 garçons et 2 féminines. 17 élèves de plus que la saison dernière.

COMMISSION DE GESTION DES COMPETITIONS : Franck BRANA

La composition des poules pour la saison prochaine est définie comme suit :

D1 : 14 équipes

AIGNAN – AUBIET – AUCH FOOTBALL 3 – CASTERA VERDUZAN – COLOGNE – EAUZE – FLEURANCE LA SAUVETAT 2 – FORZA LSJ – GIMONT – MIRANDE – PAUILHAC – MANCIET – SAINT CLAR – VIC FEZENSAC.

D2 (suite à l'arrêt de l'O.MONBLANC, une des poules ne sera composée que de 11 équipes)

Poule A : 11 équipes

AIGNAN 2 – DURAN – EAUZE 2 – MIRADOUX – MIRANDE 2 – PAVIE 2 – RBA / LE HOUGA – RISCLE – SCP AS 2 – VAL D'ARROS – VIC FEZENSAC 2.

D2

Poule B : 12 équipes

AUBIET 2 – ENTENTE SARAMON SIMORRE – GIMONT 2 – L'ISLE JOURDAIN 2 – MARSAN – MAUVEZIN – MONFERRAN SAVES – SARRANT – SEGOUFIELLE – SOLOMIAC – SUD ASTARAC 2 – TOUGET 2.

D3

Poule A : 13 équipes

ARÇON ARRATS F.C. – CASTERA VERDUZAN 2 – CONDOM F.C. – ENTENTE SARAMON SIMORRE 2 – LECTOURE – MANCIET 2 – MAUVEZIN 2 – MIRADOUX 2 – MIRANDE 3 – RBA / LE HOUGA 2 – SCP AS 3 – SAINT CLAR 2 – VAL D'ARROS 2.

Poule B : 13 équipes

AUBIET 3 – COLOGNE 2 – ENTENTE SARAMON SIMORRE 3 – FORZA LSJ 2 – LAYMONT – LECTOURE – LOMBEZ – MONFERRAN SAVES 2 – PAUILHAC 2 – PESSOULENS – PUJAUDRAN – SEGOUFIELLE 2 – SAINT SAUVY.

1^{ère} journée de championnat prévue les 5 et 6 septembre 2020.

Pas de Coupe d'Occitanie au niveau Ligue et pas de Coupe Savoldelli au niveau District.

Pour les clubs de Ligue :

Guy GLARIA : Composition des poules de R1 R2 et R3. Proposition faite pour que les clubs d'un même District ne soient pas regroupés dans une même poule, ce qui était le cas des clubs gersois.

COMMISSION DU LABEL : Bernard LAGARRIGUE

Le label est suspendu pour un an vu les circonstances liées à la Covid-19. Les labels en cours sont prolongés pour un an.

Label école féminine d'Auch football : **Demande validée par le Comité Directeur.**

POLE VALORISATION ARBITRAGE ET DELEGATION : Eric BROCAS

COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE : Serge CAMILLO

Situation des clubs en infraction au 15 juin 2020 (voir PV n°3 de la Commission publié le 17-06-2020)

Validation par le Comité Directeur.

Compte tenu de la situation sanitaire, le classement de fin de saison des arbitres n'a pu être réalisé. Il est proposé au Comité Directeur de neutraliser la saison 2019-2020 et de repartir sur le classement de la saison précédente pour 2020-2021. **Proposition validée par le Comité Directeur.**



L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h30.

Prochain Comité Directeur : date non déterminée.



Le Président
Guy GLARIA

Le Secrétaire Général
Eric SAGE